

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2018

Dossier complet le :

17/08/2018

N° d'enregistrement :

F09318 P0 182

1. Intitulé du projet

Immersion d'œuvres d'art à l'ouest de l'île Sainte-Marguerite à Cannes (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. David LISNARD, Maire de Cannes

RCS / SIRET

444 075 782 000 11

Forme juridique

Collectivité territoriale - commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral	- Le projet est situé au sein de l'espace remarquable du littoral (DTA 06), au sein d'un site Natura 2000 ZSC Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins ; - Les œuvres elle-même, conçues avec des matériaux non polluants, sont de véritables récifs artificiels support de biodiversité : au fil de temps, elles sont colonisées par les espèces marines.
15. Récifs artificiels.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un musée sous-marin au large de l'île Sainte-Marguerite - Cannes (06) :

- immersion et fixation d'œuvre d'art en milieu subaquatique.
- délimitation de l'espace marin par un balisage adapté : création d'une ZIEM
- mise en place de panneau de signalétique au niveau de la plage

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la demande faite par la Ville de Cannes de classement des îles de Lérins au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il vise en l'immersion d'œuvres d'art à l'Ouest de l'île Sainte-Marguerite à Cannes au sein d'un sentier sous-marin et porte une dimension culturelle, environnementale et pédagogique.

Ce projet s'insère dans une réflexion globale de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il s'articule avec d'autres projets en cours de la ville, dont le projet de ZMEL de Ste Anne pour l'accueil de 30 bateaux au mouillage, prévu pour 2019 et une fiche d'information sur les Herbiers de Posidonies à destination des usagers.

Ce projet porte une dimension :

- culturelle : les œuvres d'art sont réalisées par l'artiste anglais Jason de Caires TAYLOR et représente le Masque de fer : l'Homme au Masque de fer ayant été enfermé dans la prison du fort de l'île Sainte Marguerite au 18^{ème} siècle.
- pédagogique : le projet intègre la remise en place du sentier sous-marin, crée en 1985 puis abandonné : le projet a pour objectif de sensibiliser le public à la protection du milieu marin et à sa biodiversité par une entrée originale : la culture. L'accès au sentier sera gratuit et le public scolaire sera une cible privilégiée.
- environnementale : les œuvres elle-même, conçues avec des matériaux non polluants, sont de véritables récifs artificiels support de biodiversité, et donnent à voir l'évolution de l'œuvre au fil de temps colonisés par les espèces marines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première partie des travaux sera réalisée à terre.

1/ Réalisation des œuvres en béton fibré et préfabrication des socles par l'artiste en atelier. Les statues avec leurs socles en béton seront lavées en atelier avant acheminement dans l'Anse du Dragon - Île Sainte-Marguerite.

2/ Fourniture et approvisionnement des équipements et des matériaux (ancrés à vis, chaîne et bouées). Les matériaux seront rincés à terres sur une zone adaptée pour récupérer les eaux de lavage (rincage du ballast en carrière et rincage des équipements en atelier).

3/ Les œuvres seront installées sur le site de la Anse du Dragon par une équipe de plongeurs professionnelles. Les travaux d'immersion s'effectueront depuis une barge.

Une étude d'ancrage est prévue en mars 2018, par l'artiste Jason de Caires TAYLOR.

D'une manière générale :

- si la zone d'ancrage présente 1 à 2 m d'épaisseur de sable : l'ancrage se fera par l'utilisation d'une ancre à vis ;
- dans de la roche / cailloux : l'enfoncement de pieux sera envisagé ;
- dans de la roche compacte : un forage sera nécessaire.

Un panneau d'information à terre sera implanté à terre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne vise pas à une augmentation de la fréquentation des lieux, déjà très visités. Il a pour objectif de d'offrir un nouveau moyen de découverte des fonds marins, de sensibiliser le public à la richesse de l'écosystème via une entrée différente : la découverte des œuvres d'art.

Le musée sous-marin sera géré par la Ville de Cannes. Une surveillance du site sera mise en place entre les mois de mai et septembre. Le public scolaire sera une cible privilégiée : des visites encadrées seront organisées par un personnel qualifié. Le reste du temps, les visites seront libres et gratuites.

La zone sera interdite aux engins motorisés et la zone sera interdite aux mouillages.

L'accès aux œuvres se fera par la terre : le nombre de visiteur est limité au nombre de navettes entre le continent et l'île.

Un suivi environnemental des œuvres d'art sera associé au projet, comprenant : un suivi des herbiers de Posidonie situé à proximité du projet ; un suivi de la colonisation des œuvres par la biodiversité ; un suivi sédimentaire ; un suivi de la fréquentation touristique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de la concession du DPM	A compléter
Emprise de l'aire muséale	A compléter
Profondeur d'eau	5m (site 1) - 7 m (site 2)
Nombre d'œuvre d'art	5 statues / 6 statues
Emprise au sol des œuvres d'art	35m ² (7m ² / œuvres)
Hauteur des oeuvres	2.50 m (et une statue de 3.50 m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Anse du Dragon, île Sainte-Marguerite 06400

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3°3 1'06"24 Lat. 0 7°0 1'56"03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Les coordonnées des points d'implantation des statues sont données en annexe 7, tableau 1.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF MER de type II Iles de Lérins : 930012585
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cannes (06)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espace remarquable du littoral (DTA 06)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se situe à 250m de la zone humide des prés salés des îles de Lérins
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site Natura 2000 ZSC Baie et cap d'Antibes - îles de Lérins FR9301573
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie terrestre de l'île Sainte Marguerite est un site classé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le choix d'ancrage des œuvres sur des fonds meubles, littoraux sableux de faible sensibilité écologique, sera privilégié. Des herbiers de Posidonie sont à proximité directe du site. Des mesures seront prises pour éviter toute dégradation des herbiers lors des travaux et en exploitation (cf. annexe 11). Les statues favoriseront le développement de la biodiversité marine. Un suivi écologique sera mis en place avant les travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact possible sur l'habitat d'IC herbier de Posidonie à proximité. Des mesures sont prises pour éviter tout impact sur les herbiers (cf. annexe 11)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les statues seront immergées et ne seront pas visibles depuis la terre. Seules les bouées de signalisation en mer et le panneau d'information à terre seront visibles .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la création sur le plan d'eau d'une zone balisée interdite aux Engins Motorisés dans l'anse du Dragon ; La surface occupée par les statues elle-mêmes couvre environ 25 m2 à 32 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Les travaux d'installation se feront par voie maritime et vont induire un trafic pour le transport des matériels sur le site. Ce trafic sera très faible, temporel et de courte durée. En phase de fonctionnement : l'accès au site se fera par la terre, via les navettes maritimes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de mise en œuvre des installations par voie maritime pourra occasionner ponctuellement des nuisances sonores. Toutefois ces nuisances seront faibles et temporaires. Les travaux vont se dérouler sur une courte période en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la phase travaux, l'ancrage des œuvres pourra engendrer des vibrations. Cela sera particulièrement le cas si la localisation du site est sur de la roche compacte. Un forage sera alors nécessaire. Si la zone d'ancrage se situe sur du sable, l'utilisation d'une ancre à vis sera préconisée. Cette dernière n'engendre pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé est situé sur la partie terrestre uniquement. Les œuvres en mer seront entièrement immergées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures sont présentées à l'annexe 11.

Mesure d'évitement : Mesure E1 : choix de l'emplacement des statues ; Mesure E2 : choix du mode d'ancrage de la barge en phase chantier (barge)

Mesure de réduction :

Mesure MR1 : Prévention du risque de pollution accidentelle

Mesure MR2 : mise en place d'une politique environnementale : Gestion des eaux et des déchets

Mesure MR3 : Limiter la turbidité en phase chantier

Mesure MR4 : choix de la période de travaux

Mesure MR5 : Assurer la sécurité des personnes en phase chantier

Mesure MR6 : Respecter le cadre de vie en phase chantier

Mesure MR7 : Gestion et entretien du site en phase de fonctionnement

Mesure MR8 : Surveillance du site en saison estivale

Mesure MR9 : Sécurisation du plan d'eau

+ 2 mesures d'accompagnement + 3 mesures de suivis environnementaux

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En l'absence d'incidence sur les activités humaines (activité de pêche, les usages nautiques, baignade) et en l'absence d'impact sur les habitats et espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000, et sur les autres espèces protégées et patrimoniales, le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

Concernant les usages, la mise en place d'une ZIEM va permettre la sécurisation du site pour les baigneurs.

Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place d'une zone interdite au mouillage ce qui limite la fréquentation du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- annexe 7: Principe d'ancrage et schéma (54.5) - Annexe 8 : Justification du choix du projet (54.6) - Annexe 9: Contexte écologique et paysager (55) - annexe 10 : Etat Initial du site choisi (55 et 6) - Annexe 11: Analyse des incidences et mesures (56.1 et 6.4) - Annexe 12 :Tableau de présentation synthétique des Intermattes répertoriées sur le site de l'Anse du dragon (56.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Can

le,

17/11/18

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur l'icône ci-dessus

